

## **COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 19 novembre 2021**

*Date de convocation : 08/11/2021*

Etaient présents : Philippe DANIEL, Daniel BILLIOTTE, Stéphanie THOMASSIN, Emilie STEFAN, Romain MANGEOT, Frédéric BORDY, Dominique ANTOINE, Clément BECKER , Régine COLLE

Etaient excusés : Catherine MENGEL (pouvoir à Ph. DANIEL), Pierre SIMONIN  
Secrétaire : Daniel BILLIOTTE

### **DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU PLATEAU DU VERMOIS**

Vu les délibérations en date du 24 juin 2021 et du 23 septembre 2021 de la Communauté de communes des Pays du Sel et du Vermois (CCPSV) aux termes desquelles le conseil communautaire se prononce à l'unanimité en faveur du retrait de droit commun du Syndicat Mixte des Eaux du Plateau du Vermois (SMEPV, ex SIEPV),

Vu la délibération en date du 30 septembre 2021 du SMEPV (ex SIEPV) aux termes de laquelle le comité syndical consent à l'unanimité au retrait de la CCPSV du SMEPV et autorise le président à remplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de ladite délibération.,

Constatant que, suite à ce retrait, la SMEPV ne comptera plus qu'un seul membre, à savoir la commune de Vigneulles, et que, dès lors, il ne pourra plus continuer d'exister,

le conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce en faveur de la dissolution du SMEPV et autorise le maire à prendre toutes les dispositions qu'entraînera la dissolution du SMEPV.

### **DECISION MODIFICATIVE N°3**

Le 26 juin 2021, le conseil municipal a sollicité un emprunt auprès du crédit agricole pour les travaux de la place du GL42 pour 150 000 € au lieu de 130 000 € prévu dans le budget primitif, soit une décision modificative n°2. A réception du tableau d'amortissement, il y a lieu de faire également une décision modificative pour le remboursement du capital de l'emprunt, soit 2 600 € au compte 1641 en utilisant le compte 020 dépenses imprévues et le compte 2188, autres immobilisations corporelles.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide la décision modificative n°3 ci-dessus proposée.

### **SIS DE DAMELEVIÈRES**

Suite à un imprévu budgétaire, il a été décidé de verser une contribution communale à hauteur de 90€ /enfant.

Le conseil, après en avoir délibéré, valide cette contribution.

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT : CONVERGENCE TARIFAIRE**

Afin de couvrir au moins les besoins liés à la convergence tarifaire, la Communauté de Communes sollicite auprès de chaque commune concernée par le transfert de la compétence Assainissement Collectif, une contribution de 60 € par habitant (base INSEE 2020).

le Conseil Municipal autorise le versement de cette contribution

## **NOËL MUNICIPAL**

Il est prévu le 12 décembre 2021, début du spectacle à 12h30. Même déroulement que d'habitude.

## **MARCHE HIVERNALE DU CLUB VOSGIEN LE 13 FEVRIER 2021**

Le Club Vosgien du Val de Meurthe a sollicité la commune pour l'organisation d'une marche hivernale le 13 février 2022. Le conseil municipal a décidé de mettre à disposition la salle du Pressoir, à titre gratuit, et de participer à l'apéritif.

## **AFFAIRES DIVERSES**